

ARRETE PORTANT MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Evénement organisé par le « Palais de la frite »

ARRETE N° PM 2026 - 148

Nous Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire de la commune de Thumeries,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Madame Sandrine HUBERT, SAS CHEMERY Claude « le Palais de la frite », domicilié au n° 82 place Clémenceau 59283 Raimbeaucourt, organisateur de l'événement,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un espace libre sur le parking de la salle des fêtes rue du Petit Versailles afin de permettre à Madame Sandrine HUBERT l'organisation de cet événement,

Considérant qu'il convient, pour la sécurité du public et la protection du matériel installé, de délimiter et sécuriser un espace dédié à l'évènement, tel qu'indiqué sur le plan annexé au présent arrêté,

ARRETONS

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules et de tout engin à moteur seront interdits dans la zone délimitée qui est réservée à l'événement organisé par Madame Sandrine Hubert le 29 août 2026 à partir de 06h00 du matin jusqu'à la fin de la manifestation et à la remise en circulation de la zone.

Article 2 : La signalisation réglementaire et le barriérage nécessaires seront mis en place par les services techniques de Thumeries.

Article 3 : Monsieur le Major, Commandant la Brigade Territoriale autonome de Gendarmerie de THUMERIES, Monsieur le Brigadier-Chef Principal, Commandant le poste de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.